Image not found or type unknown

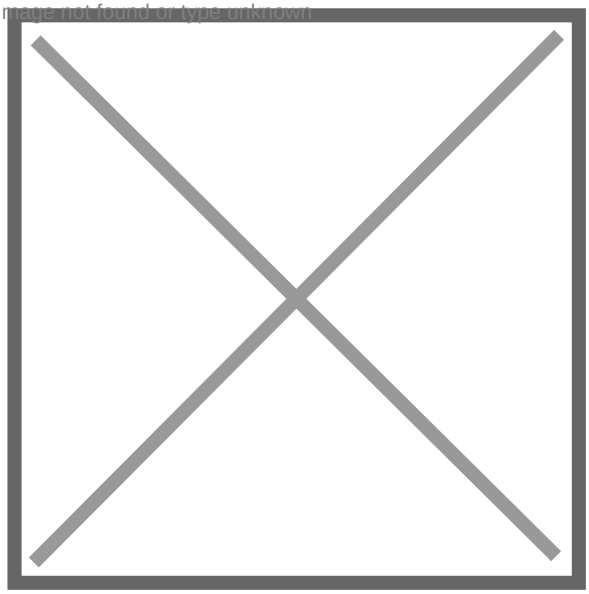

Renseignent suspension permis

Par **coraly47**, le **05/02/2012** à **20:48**

Bonjour,

Mon permis m'a été retiré le 22 janvier 2012 pour une durée de 2 mois
Le rdv avec le procureur est fixé au 30 avril, le brigadier qui m'a arrêté m'a dit que, d'ici le rdv avec le proc., j'aurai récupéré mon permis. Il sera donc provisoire jusqu'à ce rdv et, bien sûr, avec avis favorable de la visite médicale ?

Pouvez-vous m'orienter ? je suis un peu perdue.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **06/02/2012** à **08:06**

Bonjour,

Vous avez fait l'objet d'une rétention administrative immédiate de votre permis, suite à une infraction grave au code de la route. Cette rétention s'est transformée par une suspension administrative de 2 mois, décidée par le préfet. De ce fait, comme pour toute suspension égale ou supérieur à 1 mois, vous devez passer une visite médicale obligatoire préalable à la récupération, fut-elle provisoire, de votre permis. Compte tenu des délais pour obtenir le rendez-vous médical, vous avez tout intérêt à prendre votre rendez-vous en préfecture, dès maintenant.

Si les médecins donne un avis favorable, vous pourrez effectivement, une fois les 2 mois

écoulés, récupérer votre permis en attendant votre jugement.

Je vous engage vivement à prendre connaissance des dossiers qui sont en post-it, sur ce forum. Certains vous concernent directement.

Bonne lecture.

Par **coraly47**, le **06/02/2012** à **12:29**

j ai déjà renvoyé le document de demande de RDV à la sous préfecture ... j attend donc le date , est ce que on reçoit la date du rdv rapidement ?
Vous parlez de jugement ? pour jugement vous entendez le RDV avec le procureur ?? en quoi consiste ce RDV ?

Merci beaucoup , vous m avez déjà un peu plus éclairé !!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés